

LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Suppléant (DOUANES)
Axel ESCOT Titulaire (DRFIP)

Hubert GALLAND Suppléant (DIRCOFI)
Christophe LARROUDE Suppléant (Douanes)
Frédéric MANCINI Titulaire (Douanes)

cgt.drrip33@dgfip.finances.gouv.fr
snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT33 du 1 février 2018

La loi travail remet en cause les CHSCT dans le secteur privé mais cette évolution risque de s'étendre à la fonction publique puisque nos droits en matière de santé et sécurité sont adossés au code du travail. Même si une circulaire du Premier Ministre du mois de janvier dernier parle de renouvellement général des instances lors des prochaines élections professionnelles, les récentes annonces du gouvernement relatives au dialogue social ne sont pas rassurantes: «Il faut simplifier et déconcentrer les instances représentatives. On en a aujourd'hui 22.000, ce n'est pas forcément efficace» .

Du mouron à se faire pour les agents et leurs conditions de travail.

Suppression des CHSCT



POINT 1 : Approbation à l'unanimité de 3 procès verbaux de 2017, restent 2 à contrôler et valider à la prochaine séance plénière du mois de Mars

POINT 2 : Examen des registres santé et sécurité au travail (RSST) :

DRFIP

La DRFIP a fait le choix de nous présenter lors du prochain CHSCT du mois de Mars un diagnostic ambiance thermique, à son initiative, pour trois sites:

- Arcachon, Cenon et Mérignac.

Cette initiative nous a fortement déplu car nous avons demandé un diagnostic sur l'ensemble du réseau de toutes les directions. Nous avons réitéré notre demande car de trop nombreuses annotations au registre concernent ce sujet.

Le président nous a fait savoir qu'une enveloppe de 1 milliard d'euros dans le cadre d'un plan pluriannuel de réhabilitation des bâtiments domaniaux a été allouée pour les ministères.

Site de Blaye : 7 observations portées par le responsable de site concernant des problèmes d'ambiance thermique, d'hygiène, sécurité et de luminosité. Nous avons fait remarquer que ces fiches datent de la fin novembre et que les observations sont toujours en cours de traitement.

Depuis cette période, rien de concret n'a été annoncé par la direction. Celle-ci a pris note de l'importance de signaler dans la colonne commentaires les travaux et démarches entrepris. Point positif : l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et l'assistant de prévention ont programmé une visite sur place le 14 février prochain.

Site de Libourne Wilson : comme nous l'avons demandé à la suite du déménagement du cadastre sur ce site, une solution pour des places de parking supplémentaires devait être trouvée. Nous avons proposé un gain de place par la démolition des boxes existant sur ce parking. Le président nous a annoncé que seuls deux boxes seront préservés fermés, un pour les archives et un pour le garage à vélos. Les autres feront l'objet de la suppression des portes existantes. En effet, le président a fait savoir que la démolition de chaque box n'aurait fait gagner qu'une seule place. La direction a donc été guidée par le coût financier de l'opération. Une place dépose-minute dédiée au cadastre et une place handicapée seront matérialisées au sol. Par ailleurs, 4 places de parking à proximité du site ont été négociées avec la mairie.

Douanes

Hôtel des douanes : réfection des trottoirs dans la cour du bâtiment : un devis est en cours, en attendant une signalétique a été mise en place.

Ambiance thermique CODT : la commande a été passée pour changer le thermostat déficient qui commande la climatisation et le chauffage.

Nous déplorons que pour les nouveaux services que sont le CODT et le CSRH, l'ambiance thermique n'ait pas fait l'objet d'une étude préalable, comme le reste d'ailleurs : effectifs, régime indemnitaire, formation...

Point 3 : Présentation du programme de formation 2018

2 formations ont été ajoutées cette année au catalogue :

- Yoga des yeux,
- une remise dans le catalogue d'une formation supprimée: massage assis.

Concernant la formation risque routier, la CGT a fait savoir qu'elle se refusait à ce qu'elle soit destinée uniquement aux agents utilisant leurs véhicules pour des raisons professionnelles.

Nous sommes d'avis que tous les agents qui ont de longues distances à parcourir dans le cadre domicile-travail puissent aussi bénéficier de cette formation et a fortiori s'ils ont fait l'objet de réorganisation (accroissement du risque).

S'agissant des formations travail sur écran, il conviendra de suivre le nombre d'agents qui suivent ces formations dans les services en situation de sous-effectifs.

En effet, dans nombre de services, les directions ont anticipé des gains de productivité (nombre d'agents/charge de travail) liés à la dématérialisation qui, pour l'heure, n'existent pas.

Ainsi, la question du temps dont disposent ces agents pour se former est clairement posée alors qu'ils sont en première ligne face au risque.

Nous avons demandé que nous soit communiqué pour le prochain CHSCT le nombre de formations refusées par les directions. Le président a fait savoir que lorsque des agents demandaient plusieurs formations dans l'année, certaines étaient refusées car la direction estime que le nombre de formation doit être limité du fait des nécessités de service. Nous avons dénoncé cette façon de faire inacceptable. Si aujourd'hui, les nécessités des services empêchent l'accès aux stages c'est bien la faute des directions et de leur politique de restriction des personnels.

Par ailleurs, nous refusons de cautionner un encadrement des crédits du CHSCT consacré à la formation. S'il est nécessaire de faire plusieurs sessions pour une formation celles-ci doivent être organisées.

La CGT a émis un avis favorable sur le programme de formation en faisant ces recommandations.

Point 4: Amiante à la cité administrative

Suite à une erreur survenue dans le mode opératoire lors d'une intervention à proximité de matériaux amiantés à la cité administrative, le CHSCT 33 a évoqué le sujet.

En l'absence d'un CHSCT « cité administrative » demandé depuis plusieurs années, les organisations syndicales ont rappelé que le CHSCT 33 devait être informé régulièrement des travaux y compris pour le site d'autant plus que l'amiante figure dans les notes d'orientations ministérielles récemment diffusées.

Les OS ont insisté pour que le guide de prévention en la matière émanant du service général soit respecté.

Nous avons rappelé que l'obligation de résultat en matière de santé et sécurité au travail des directions s'applique aussi aux agents travaillant à la cité administrative.

La DRFIP a en effet tendance à fuir ses responsabilités en tant qu'employeur en renvoyant la balle au préfet par le biais du comité de suivi .

Questions diverses

Nous nous sommes rendus compte, une fois de plus, que les directions amendaient de façon significative des plans qui avaient fait l'objet d'un consensus lors de groupe de travail dans le cadre de réorganisations.

A quoi bon dans ce cas faire des préconisations et réunir des groupes de travail !!!

Vos représentants en CHSCT